

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Abéba, Ethiopie, B.P.: 3243 Tel.: (251-1) 51 38 22 Fax: (251-1) 51 93 21  
Email: [oau-ews@telecom.net.et](mailto:oau-ews@telecom.net.et)

---

**CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

**30<sup>EME</sup> REUNION**

**27 MAI 2005**

**ADDIS ABEBA, ETHIOPIE**

**PSC/PR/Comm.(XXX)**

**COMMUNIQUE**

**COMMUNIQUE DE LA 30<sup>EME</sup> REUNION DU  
CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 30<sup>ème</sup> réunion, tenue le 27 mai 2005, a adopté la décision qui suit sur l'évolution de la situation au Togo:

**Le Conseil,**

1. **Exprime sa préoccupation** face à la persistance de la tension au Togo, après l'élection présidentielle du 24 avril 2005;

2. **Rappelle** sa décision en date du 25 février 2005, donnant, entre autres, mandat à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en étroite coordination avec le Président en exercice de l'UA et le Président de la Commission de prendre toutes autres mesures qu'elle jugerait nécessaires en vue de la restauration de l'ordre constitutionnel au Togo dans les plus brefs délais possibles. A cet égard, le Conseil **prend note** des efforts déployés par la CEDEAO en vue d'appuyer le processus de stabilisation et de réconciliation nationale au Togo. Le Conseil **prend également note** de la décision de la CEDEAO du 25 février 2005, levant les sanctions imposées au Togo;

3. **Considère** que les conditions de la reprise de la participation des autorités de fait du Togo et de leurs représentants aux activités de toutes les instances de l'UA sont remplies, et **demande**, en conséquence, à la Commission de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la reprise de la participation du Togo;

4. **Prend note** des conclusions du mini-Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement sur la situation au Togo, tenu à Abuja, le 19 mai 2005, appelant à l'adoption de mesures de rétablissement de la confiance, ainsi qu'à la mise sur pied d'un cadre de dialogue destiné à ramener le pays à la normalité et à permettre la formation d'un Gouvernement d'union nationale représentatif de l'ensemble de la classe politique et qui aura pour mandat d'initier les réformes nécessaires en vue du redressement du pays, et invitant les forces politiques togolaises à s'abstenir de tout acte de violence, d'impunité et de vandalisme pouvant contribuer à l'insécurité dans le pays ;

5. **Demande** au Président de la Commission de continuer à travailler étroitement avec le Président en exercice en vue de promouvoir le dialogue politique et le processus d'approfondissement de la démocratie au Togo. A cet égard, le Conseil **apporte son appui** à la décision du Président de la Commission de nommer un Envoyé spécial aux fins de faciliter le dialogue entre les parties togolaises, et ce en étroite collaboration avec la CEDEAO. Le Conseil **encourage** le Président de la Commission à prendre toutes autres dispositions qu'il jugera nécessaires, y compris l'envoi d'une mission d'observation, afin de suivre l'évolution de la situation politique, sécuritaire, sociale et humanitaire, ainsi que celle des droits de l'homme au Togo;

6. **Lance un appel** aux Etats membres de l'UA et à la communauté internationale pour qu'ils assistent les populations togolaises qui ont fui les violences dans leur pays et qui ont trouvé refuge au Ghana et au Bénin ;

7. **Exhorte** les parties togolaises à faire preuve de retenue et d'un sens du compromis, afin de favoriser la mise en place d'un Gouvernement de sursaut national et de promouvoir la réconciliation nationale et la démocratie ;

8. **Décide** de rester saisi de la situation.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Peace and Security Collection

---

2005

# Communique

African Union Commission

Peace and Security

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/2488>

*Downloaded from African Union Common Repository*